



ACHATS/MÉLANGES DE TROUPEAU RECOMMANDATIONS

Si vous devez acheter des reproducteurs **notamment à la suite d'un épisode sanitaire entraînant des pertes**, veillez bien à ne pas acheter une maladie avec eux !



GDS
Bourgogne
Franche-Comté



1 rue des Coulots
21 100 BRETENIERE



gdsbfc@reseau-gds.com



03.80.68.67.45



www.gdsbfc.org



ON SE POSE LA QUESTION

Il faut privilégier l'achat des animaux dans un élevage qui a un historique de pathologies similaire au sien et qui est compatible avec sa situation sanitaire et avec ses priorités sanitaires.

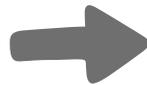
On peut notamment se focaliser sur les maladies suivantes



Maladies réglementées	National (2022)			Régional (2014-2024)	
	Mise en évidence de l'agent pathogène lors des investigations (contexte avortement)				
Brucellose					
MHE					
FCO, sérotype 3					
Programmes collectifs	Visna Maëdi				
	Paratuberculose				
	Border Disease	2,4 %		2,3 %	
Maladies abortives	Fièvre Q	17,7 %		6,8 %	
	Chlamydie	17 %		19,5 %	
	Toxoplasmose	19,6 %		51,1 %	
	Salmonelloses	12,1 %		1,5 %	
	Listériose	3,5 %		0 %	
	...				
Maladies au lourd impact économique	Gale proroscopique				
	Piétin				
	FCO sérotype 8				
	...				

Et la liste pourrait être infinie... Elle est composée ici de maladies pour lesquelles une qualification de troupeau existe, des principales maladies abortives responsables de vagues d'avortements, de maladies d'élevage qui s'achètent et coûtent chères pour s'en débarrasser.

Comment on sait ?



Carnet sanitaire : historique sanitaire

Absence de signes cliniques = à priori sain

Résultats des analyses à réaliser sur les dernières années



Penser à demander conseil à votre vétérinaire.

ON POSE LA QUESTION AU VENDEUR

L'acheteur doit connaître son statut pour acheter ce qui est compatible et interroger le vendeur sur ses statuts sanitaires et son historique à lui pour comparer.

Catégorie	Statut du troupeau	Gestion
Maladies abortives	Immunié (vague d'avortements dans le passé)	Des animaux jeunes ou des troupes qui n'ont jamais été au contact du pathogène risquent de réagir violemment à son contact
	Naïf (jamais confronté)	Demander son historique au vendeur et privilégier d'achat d'agnelles, pour ne pas acheter d'animaux séropositifs
Autres	Certifié indemne	Ne pas acheter un animal de statut inférieur
	Assaini	
	A priori sain	
Parasitisme	Résistances avérées à certaines molécules	En discuter avec le vendeur au préalable, réaliser des coprologies au moment clés, (mise à l'herbe, rentrée en bâtiment) avant et après traitements.

RAPPEL : L'IMMUNITÉ

L'immunité permet à chaque animal de se défendre vis-à-vis des pathogènes et de lutter contre l'infection.

Elle est soit **non spécifique** : comme une barrière contre les agressions. Elle est généralement liée à l'alimentation et à la minéralisation et au bon état de forme général de l'animal ; soit **spécifique à une maladie** : L'animal possède des anticorps ou des lymphocytes pour lutter contre ce pathogène. Cette immunité est soit acquise après un précédent contact avec la maladie soit par la vaccination

QUAND L'ANIMAL ARRIVE, ON VÉRIFIE :

Du museau à la queue :

- Les muqueuses
- Les dents
- La toison
- La vulve
- Les quatre pieds



Muqueuse de couleur normale, rose pâle



crédit photos : Inn'ovine

Si mauvaise dentition : amaigrissement et mauvais état général



Recommandations

Limiter le nombre de troupeaux auxquels on s'approvisionne en reproducteur. Plus on mélange de troupes ovines, plus on mélange d'historiques sanitaires et des statuts sanitaires différents. Souvent, il y a une explosion d'avortement la saison suivante, l'apparition de nouveaux symptômes ...